

**Expéditeur**

Le sous-ministre adjoint à la Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget

Date

2020-03-26

Destinataires (*)

Les présidentes-directrices générales et les présidents-directeurs généraux ainsi que les directrices générales et les directeurs généraux des établissements publics de santé et de services sociaux

Sujet

Les valeurs unitaires

**CETTE CIRCULAIRE REMPLACE CELLE DU 28 MARS 2019 (2019-006)
MÊME CODIFICATION**

OBJET

Nous vous faisons parvenir les changements aux valeurs unitaires utilisées par les missions d'établissements : CLSC, CH, CHSLD et CR.

MODALITÉS

L'annexe 1 fait état de l'ensemble des centres d'activités visés, des missions concernées de même que la date de mise à jour de chaque annexe. Cette mise à jour est applicable au 1^{er} avril 2020.

(*) Cette circulaire s'adresse également, en adaptant les destinataires, au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et au Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.

**Site Internet : publications.msss.gouv.qc.ca/msss
« Normes et Pratiques de gestion (circulaire) »**

Direction(s) ou service(s) ressource(s)	Numéro(s) de téléphone	Numéro de dossier			
Direction des normes et des pratiques de gestion réseau	418 266-5940	2020-006			
Direction de la biovigilance et de la biologie médicale pour l'annexe B	418 266-6710				
Document(s) annexé(s)	Volume	Chapitre	Sujet	Document	
Annexe 1 et les annexes A, B, C, D, E, F, G et I					
Guides informations financières et statistiques :					
- Électrophysiologie					
- Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle	03	04	01	01	
- Imagerie médicale					
- Médecine nucléaire et TEP					
Formulaire demande d'ajout ou de modification aux valeurs unitaires					

MODALITÉS
(suite)

Pour le 1^{er} avril 2020, les listes des valeurs unitaires des annexes C physiologie respiratoire et des annexes F médecine nucléaire et TEP ont été mises à jour et un guide « Informations financières et statistiques pour la médecine nucléaire et TEP » a été créé. Une refonte en format Excel a également été effectuée pour les annexes E, F et G avec notes explicatives à l'appui. Pour les annexes E et G, seul le format a été modifié, aucun changement n'a été apporté au contenu. Vous trouverez l'ensemble des guides et des annexes joints à la présente circulaire de même que les dernières dates de mises à jour de chacune des annexes.

Veillez noter que si certains professionnels réalisent des activités différentes de celles préconisées par leur corps d'emploi, les salaires devront être répartis entre les centres d'activités concernés. Cependant, il faudra alors utiliser les codes de procédure d'une seule annexe selon l'imputation des heures et du salaire du personnel technique. En résumé, s'il n'y a pas de coûts imputés à un centre d'activités, il ne doit pas y avoir compilation d'unités de mesure. Il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que la compilation des unités de mesure soit conditionnelle à l'imputation des heures travaillées et des salaires dans les centres ou sous-centres d'activités appropriés.

Un formulaire est également rendu disponible par le biais de cette circulaire pour toute nouvelle demande d'ajout ou de modification aux valeurs unitaires. Si certaines activités sont manquantes dans les annexes, veuillez remplir ce formulaire et nous le transmettre aux coordonnées figurant dans ce dernier.

MISE EN
GARDE

Nous vous rappelons que les procédures effectuées par un médecin seul et sans assistance du personnel technique ne peuvent faire l'objet d'un décompte d'unités. Seules les procédures effectuées par un technologue/technologiste ou avec assistance d'un technologue/technologiste peuvent être comptées.

SUIVI

Nous vous demandons d'informer les responsables concernés de votre établissement (secteur comptabilité et secteur clinique) en leur transmettant ces annexes, ces guides et ce formulaire.

Pour l'annexe B, vous pouvez communiquer avec la Direction de la biovigilance et de la biologie médicale du MSSS au 418 266-6710.

Pour tout autre renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec la Direction des normes et des pratiques de gestion réseau du MSSS au 418 266-5940.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Pierre-Albert COUBAT